

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

L'égalité aggrave les inégalités

Les révolutionnaires de la fin du XVIII^e siècle interdirent les corporations et supprimèrent les privilèges de la noblesse comme autant de facteurs d'inégalités entre les hommes. Dans leur idée, la suppression de ces droits et avantages particuliers engendrerait une société égalitaire, à l'image d'une pièce de bois dont on rabote les aspérités afin de les égaliser. Ce fut le contraire qui arriva. Les inégalités de fortune et de statut social ne se réduisirent pas. Elles augmentèrent vertigineusement. Le serf attaché à sa terre, symbole de l'oppression médiévale, apparut soudain comme un privilégié en comparaison de l'ouvrier, dépourvu de tout statut social, congédiable à tout moment au gré du marché. Et les paysans purent constater que leurs nouveaux propriétaires, bourgeois éclairés et progressistes, étaient bien plus âpres au gain et intransigeants sur le moindre droit que ne l'étaient leurs maîtres d'autrefois.

Pour Marx, la révolution bourgeoise de 1789 ne fut qu'une étape. Sa fonction révolutionnaire fut de substituer une seule et unique valeur, l'argent, aux «valeurs» irrationnelles de la chrétienté – service de Dieu et du Roi, honneur, fidélité –, préparant ainsi le terrain pour la «lutte finale» marxiste. Vainqueur du camp bourgeois, l'Etat communiste s'attaquerait à la détention privée des moyens de production, origine de toute inégalité et de toute injustice. Et l'humanité serait alors vraiment égalitaire.

Comme on sait, la révolution communiste engendra un régime plus égalitaire encore que la société bourgeoise.

Les deux grandes révolutions égalitaires de 1789 et 1917 n'ont donc pas seulement raté leur but, elles ont aggravé la situation à laquelle elles prétendaient remédier. Quant à la révolution gauchiste de mai 68, ses séides continuent de dénoncer, quarante ans après, les «inégalités croissantes» de la société. La règle semble établie que les inégalités sociales s'accroissent au fur et à mesure que les institutions deviennent plus égalitaires. Où est l'erreur?

L'égalité n'est pas une qualité personnelle. C'est un rapport entre deux réalités et, plus précisément, un rapport d'indifférenciation. Introduire l'égalité dans une famille, une entreprise, l'Eglise ou une communauté politique, ce n'est pas y ajouter quelque chose de nouveau, mais uniquement détruire, au nom de l'égalité entre les individus, les rapports d'autorité qui la structurent.

Au fur et à mesure que cette structure s'affaiblit, la communauté perd de sa consistance et de son unité. Ce qui la distinguait par rapport à un groupe humain quelconque s'évapore. L'égalité pleinement réalisée, la communauté disparaît. Il n'y a plus que des individus, chacun également campé sur son identité individuelle, ses droits et ses avoirs. Dans un couple intégralement égalitaire, chacun des conjoints conserverait son nom, son lieu d'origine, sa nationalité, son appartement, ses comptes et ses valises, prêt à tout ins-

tant à s'en aller vers d'autres cieux à d'autres amours.

On dira que c'est le prix à payer pour atteindre l'égalité. Cela même n'est pas exact.

Dans les faits, on constate que l'autorité n'est jamais complètement évacuée. L'autorité du père de famille, certes affaiblie par un droit de la famille égalitaire, subsiste de nos jours encore parce qu'elle est une nécessité vitale, même dans les couples les plus férus d'égalité. C'est non moins vrai pour les autres formes de communauté. Il n'est pas jusqu'aux *squats* les plus anarchiques où ne se rétablissent sournoisement des rapports hiérarchiques, d'autant plus absolus qu'ils ne sont jamais avoués.

De plus, si le rapport d'autorité à l'intérieur d'une communauté familiale ou politique est directement lésé par les mesures égalitaires, il n'en va pas de même des inégalités liées à la personne: hors de toute hiérarchie, les inégalités intellectuelles, artistiques et physiques, les inégalités d'intelligence, de volonté et de caractère, les inégalités morales n'en subsistent pas moins.

Dans le cadre hiérarchique de la communauté, ces inégalités personnelles sont reconnues et mises en valeur pour le bien de la communauté: le patron n'est pas un investisseur pressé de rentabiliser sa mise, mais le responsable d'une entreprise qui les fait vivre durablement, lui, sa famille et celle de ses employés; l'employé n'est pas une simple force de travail se vendant au

plus offrant, mais un collaborateur jouissant d'une certaine confiance de ses supérieurs comme de ses subordonnés et pourvu d'une certaine autonomie d'action.

Combattues par le processus égalitaire, les inégalités de dons ne disparaissent pas, elles explosent dans tous les sens. L'égalitarisme ayant détruit les structures hiérarchiques qui cadreraient les personnes et les reliaient les unes aux autres dans la perspective du bien commun, leurs inégalités peuvent se développer sans limites ni règles: chacun pour soi et le marché pour tous! C'est la raison du plus fort. C'est la loi de l'industriel libéral du XIX^e siècle comme celle du nomenclaturiste soviétique. C'est aussi le règne du soixante-huitard enkysté dans le système pour en jouir et le détruire: M. Charles Kleiber, secrétaire d'Etat à la science et à la recherche, engage la Suisse dans le processus de Bologne en plaçant souverainement les cantons, les universités, le parlement fédéral et le peuple devant le fait accompli.

L'égalité n'existe ni dans la nature, ni au terme des révolutions, si brutales soient-elles. Le choix n'est donc pas entre l'inégalité institutionnelle et l'égalité individuelle, mais entre l'inégalité reconnue, contenue et maîtrisée qui fait que chacun a son rôle à jouer dans la communauté hiérarchisée, et l'inégalité brute, aveuglément niée et laissée à la discrétion de l'individu libéral ou de l'Etat socialiste.

OLIVIER DELACRÉTAZ

OUI à l'autonomisation du SAN

Le 17 avril dernier, le Grand Conseil adoptait la loi sur l'Etablissement cantonal des véhicules et des conducteurs. L'opération consiste à détacher le Service des automobiles et de la navigation (SAN) de l'administration cantonale et de créer un établissement de droit public, doté de la personnalité juridique, sans but lucratif. Les partis de gauche et les syndicats ont lancé un référendum qui a confortablement abouti. Le peuple vaudois sera appelé aux urnes le 21 octobre prochain.

Nous ne sommes pas en présence d'une privatisation mais d'une autonomisation: le nouvel établissement ne sera pas une entreprise privée. Les dispositions de la loi, notamment les contrôles et la surveillance par le Gouvernement, donneront aux dirigeants un cadre d'action bien défini.

Un comité de soutien est en train de se mettre en place. Il s'emploiera à démonter les arguments des opposants. Sur leurs cartes de signatures, ceux-ci ont prétendu, sans la moindre démonstration, que «pour financer son autonomie, le SAN devra augmenter ses prix». C'est taire les méca-

nismes de la loi réglant les excédents de produits ou de charges. L'article 17 prévoit notamment que si, en fin d'exercice, le solde dudit compte dépasse 5% du chiffre d'affaires réalisé par l'établissement durant l'année écoulée, les tarifs des prestations obligatoires fournies par l'établissement sont revues à la baisse, afin de ramener le solde à 5% dans les deux ans. Ce sont donc les automobilistes vaudois qui profiteront de la bonne marche de l'établissement.

Les partisans du NON déniaient par principe toute impartialité à une institution privée. Nous pouvons affirmer que des contrôles techniques peuvent être confiés à une entreprise distincte de l'Etat. C'est le cas depuis longtemps des contrôles anti-pollution. D'ailleurs, la libéralisation du contrôle automobile devrait de toute façon intervenir en 2009. Reste la question des mesures administratives comme les retraits de permis. Certains refusent que des mesures punitives puissent être prises par un organisme non étatique. La sécurité du droit est-elle compromise? Nous ne le pensons pas. Pratiquement, le statut de la per-

sonne compétente pour prendre la décision n'a qu'une importance secondaire dans un domaine où il n'y a aucune marge de manœuvre par rapport au droit fédéral et à la jurisprudence. Il s'agit d'appliquer un tarif et il reste bien entendu possible de recourir contre ces décisions.

Le canton de Fribourg a autonomisé son service des automobiles il y a dix ans déjà. Les représentants d'autres cantons romands, Neuchâtel, Genève et le Valais, se sont déjà rendus sur place pour voir de quoi il retournait. L'expérience est très concluante: les clients, le personnel et les responsables politiques pour les finances cantonales sont unanimes à exprimer leur satisfaction. Libéré des servitudes de l'Etat, l'office fribourgeois a pu acquérir un service informatique performant, après mise en concurrence de fournisseurs privés, et se doter d'appareils les plus modernes en décidant lui-même de ses investissements, de leurs montants et du moment de l'exécution de la commande, alors que, en janvier 2003, le Grand Conseil vaudois avait refusé une motion demandant que le SAN dispose

rapidement des adaptations nécessaires en équipement et personnel.

A Fribourg encore, les coûts de l'expertise technique ont pu être revus à la baisse. Ils sont aujourd'hui de Frs 50.- contre Frs 65.- dans le canton de Vaud. Enfin, l'actuel SAN vaudois a un retard de dix mois dans les contrôles périodiques des véhicules, alors que ce délai a été ramené à un mois et demi à Fribourg. L'autonomisation permet la rapidité et la souplesse des décisions; elle soustrait la marche de l'entreprise aux règlements de comptes entre partis et aux aléas des finances cantonales. La satisfaction déclarée par 90% des usagers fribourgeois est aussi un encouragement pour le personnel.

Les référendaires prédisent le pire car ils sont incapables d'imaginer un service qui ne soit pas entièrement en mains de l'Etat: à Lausanne, le résultat montre qu'il est urgent de changer de système. Une séparation partielle et contrôlée constitue un pas dans la bonne direction: nous dirons OUI à la loi.

FRANÇOIS PERRET

Les finances vaudoises ou l'année des records

Les courriers statistiques *Numerus* de l'Etat de Vaud donnent des renseignements intéressants sur les finances vaudoises. Le dernier paru (numéro 3 de juin 2007) traite des comptes de l'Etat pour 2006. Il résume la situation comme suit: record historique de l'autofinancement, croissance vigoureuse des recettes, hausse modérée des dépenses, investissements dans la moyenne, réduction des dettes.

L'autofinancement est révélateur de la santé financière d'une collectivité. Au sens où l'entendent les comptables de l'Etat, celui-ci s'autofinance dans la mesure où, après la couverture des dépenses courantes, il subsiste un solde permettant d'amortir les actifs et le découvert du bilan. Dans la terminologie officielle, ce solde est appelé «marge d'autofinancement». Il correspond à ce qu'on nomme «cash-flow» dans l'économie privée, où le français n'a plus cours. C'est ainsi qu'en 2006, l'Etat de Vaud a bénéficié d'une marge d'autofinancement de 696 millions, qui lui a permis d'amortir son patrimoine administratif de 428 millions, en lui laissant un «excédent de fonctionnement» de

267 millions porté en diminution du découvert. Cet autofinancement est le record de l'Etat de Vaud et, calculé par habitant, le place au cinquième rang des cantons, de quoi redorer quelque peu un blason qui en avait bien besoin.

Si l'on tient compte de la tranche de financement du M2 (150 millions), les investissements bruts de l'exercice 2006 se sont élevés à 423 millions, en nette augmentation par rapport à 2005. Mesuré par habitant, l'effort vaudois se situe un peu en dessous de la moyenne suisse, au treizième rang des cantons.

Autre record: pour la première fois, l'Etat de Vaud a disposé de plus de 500 millions pour se désendetter à partir de son budget courant. Le montant exact est de 538 millions. Il représente la différence entre la marge d'autofinancement de 696 millions et 158 millions d'investissements nets. Grâce à cet «excédent de financement» et au rachat par la Banque Cantonale Vaudoise de bons de participation provenant de la recapitalisation opérée en 2003, la dette cantonale a pu être notablement réduite. Elle a passé de 7 à 6 milliards. La comparaison intercantonale

n'est pas flatteuse: Vaud occupe le troisième rang de l'endettement par habitant. Il reste beaucoup à faire.

Appréciée globalement, la santé financière des communes vaudoises a profité elle aussi de la prospérité de l'économie durant ces dernières années. C'est bien ce que montre le numéro 6 de *Numerus* 2006, qui relève la bonne capacité d'autofinancement des communes dans leur ensemble. Elles avaient enregistré une marge totale de 452 millions en 2004, ce qui constituait un record; elles ont vu cette marge passer à 490 millions en 2005, déduction faite d'un montant de 100 millions provenant de gains financiers exceptionnels. La marge d'autofinancement communale excédait de 100 millions celle du Canton en 2005.

Quant aux dépenses nettes d'investissement communales, elles se sont élevées à 370 millions en 2005, dépassant de 210 millions celles de l'Etat. Elles ont représenté 75% de la marge d'autofinancement, alors que cette proportion était de 44% pour l'Etat. Jusqu'en 2005, l'effort d'investissement des communes était

d'une façon générale nettement plus soutenu que celui de l'Etat.

Les contribuables ont apporté 4,248 milliards à l'Etat de Vaud en 2006, ce qui représente 65% de ses recettes courantes. 44% des dépenses courantes étaient des aides individuelles à caractère essentiellement social et des subventions à des institutions (hôpitaux et Université notamment). 33% sont allés aux autorités et au personnel. Les contribuables ont-ils lieu d'être contents de l'usage de leurs impôts? La réponse doit être nuancée. La maîtrise des dépenses par rapport au budget et au précédent exercice est globalement satisfaisante. Les efforts de limitation des charges de personnel ont porté leurs fruits, mais il subsiste des ombres au tableau. La réforme de l'ordre judiciaire, notamment, est sujette à de vives critiques dès lors que les justices de paix ne parviennent pas à s'acquitter de leurs tâches dans des délais raisonnables. Un rééquilibrage des forces dans l'ensemble de l'administration cantonale paraît inévitable. On attend du président permanent du Conseil d'Etat qu'il s'y attelle.

PIERRE ROCHAT

Le squat Rhino: illicite mais légitime?

Le squat Rhino

Retour des Habitants dans les Immeubles Non Occupés: Rhino. Une grande corne (artisanale) de rhinocéros peinte en rouge et adossée à la façade. Une équipe de marginaux qui dénonce une spéculation immobilière ressentie par beaucoup comme insupportable. Du point de vue de la communication, Rhino était tout à fait génial.

Reste le fond du problème: que penser d'un squat du point de vue politique? Les journaux romands, même non genevois, ont suivi et commenté l'évacuation de Rhino. Ils ont généralement manifesté une certaine condescendance à l'égard des squatters, considérés comme anachroniques. *Quid* cependant du squat comme tel?

D'un point de vue juridique, c'est absolument clair – quoi que d'autres en disent: le droit de propriété est une prétention à jouir et disposer d'un bien. Dans la mesure où le propriétaire n'y consent pas, le squat est donc toujours illicite.

Considérons les choses plus largement: la prise de possession d'un immeuble en vue d'en faire un squat peut être un acte purement intéressé, s'il vise simplement à économiser des loyers. Toutefois, dans la mesure où les squatters de Rhino prétendaient lutter contre la spéculation immobilière (c'était en 1988), leur agissement apparaît plutôt comme une sorte d'acte de justice privée.

Nous croyons volontiers que le marché immobilier genevois des années 80 subissait une forte spéculation. De gros investisseurs qui cherchaient des perspectives à court terme achetaient des immeubles délabrés pour les laisser en jachère quelques années et les revendre avec une marge substantielle. A côté de cela, toute une partie de la population avait de la peine à se loger à Genève.

Dans de telles conditions, on est en présence d'un problème véritablement politique. Le pouvoir en place doit prendre des mesures – incisives si nécessaire – pour décourager, voire empêcher la spéculation. Il fait respecter l'ordre et préserver la paix civile en empêchant d'une part les propriétaires fonciers de spéculer à court terme et d'autre part les quidam de prendre possession d'immeubles qui ne leur appartiennent pas.

Empêcher l'occupation d'immeubles est relativement aisé: quelques gendarmes suffisent. Empêcher la spéculation immobilière est beaucoup plus complexe. A court terme, on obtiendra sans doute de meilleurs résultats dans la lutte contre les squats que dans la lutte contre la spéculation. Il n'empêche: le pouvoir doit s'appliquer à ces deux tâches avec la même verve. S'il faiblit dans sa lutte contre la spéculation, il favorise alors en quelque sorte l'occupation – illicite! – d'immeubles.

Son évacuation

La récente évacuation du squat Rhino a de quoi faire sourire. Elle fait suite à une procédure de plusieurs années.

Dès la création de l'association Rhino et l'occupation du squat, les autorités genevoises, conscientes de la crise du logement, ont affirmé qu'elles n'évacueraient le squat qu'une fois qu'une autorisation de construire aurait été délivrée pour la rénovation de l'immeuble.

Les propriétaires ont présenté un premier projet de rénovation en 1990. Sous la pression de Rhino notamment, les autorités ont refusé l'autorisation de construire. En 1994, les propriétaires ont présenté un deuxième projet, d'abord avalisé par les autorités, puis annulé par la Commission de recours en matière de constructions, puis revalidé sous condition par le Conseil d'Etat. Ce deuxième projet est finalement tombé en désuétude, faute d'évacuation. Un troisième projet a alors été initié et autorisé en 1997, sans suite à nouveau. Le quatrième et dernier projet a été autorisé le 6 mai 2004. Depuis lors, les propriétaires cherchaient à obtenir l'évacuation des squatters dans des procédures judiciaires sans fin.

Il aura finalement fallu que le Conseil d'Etat utilise son pouvoir de police. Le 24 mai 2007, il a ordonné aux propriétaires de procéder à l'exécution des travaux nécessaires pour remédier à la dé-

gradation de l'immeuble. Les propriétaires ont alors pu solliciter l'intervention de la force publique afin de permettre les travaux de rénovation auxquels ils avaient été «condamnés». Lundi 23 juillet 2007, le squat était évacué par la police.

Ce qui est amusant dans cette saga, c'est qu'une requête civile en évacuation était toujours pendante devant le tribunal de première instance lors de l'évacuation. Les autorités ont usé de leur pouvoir de police afin de ne pas attendre l'issue du procès civil. Pourquoi cet empressement soudain?

Nous avons l'impression que l'état de dégradation de l'immeuble était un prétexte. A vrai dire, les magistrats ont très bien senti que «l'opinion publique» était favorable à l'évacuation de squats (à côté de Rhino, d'autres ont été évacués également). Les squatters passaient de plus en plus pour des profiteurs dont on ne comprenait plus le combat. A quelques mois des élections fédérales, le parti libéral (par son conseiller d'Etat M. Mark Müller) et le parti radical (par le procureur général M. Daniel Zappelli) ont tenu à démontrer leur capacité à agir.

Ils ont ainsi marqué des points à Genève. Ce n'est certainement pas notre propos de critiquer l'évacuation du squat comme telle, nous regrettons toutefois qu'un tel acte de puissance publique soit influencé par le chant des sirènes de la démocratie.

On connaît la fin de l'histoire: des manifestations violentes ont éclaté suite à l'évacuation du squat, les forces de l'ordre ont dû faire usage de gaz lacrymogène. Surtout, les squatteurs de Rhino se sont définitivement discrédités lorsque leur porte-parole a déclaré à propos de ces manifestations violentes: «La colère a de multiples formes d'expression. C'en est une. Quand les pouvoirs politique et judiciaire se coordonnent pour réprimer les droits des citoyens, il ne faut pas s'étonner que d'autres moyens d'expression émergent.»

Voici identifié le risque de ces marginaux: parce qu'ils sont en marge de la société, ils estiment en être les bergers et imaginent avoir des droits plus étendus que tout un chacun. L'évacuation du squat Rhino leur aura bien remis les pieds sur terre.

JULIEN LE FORT

Revue de presse

Voler leur enfance aux jeunes?

Sous ce titre, M^{me} Suzette Sandoz livre son opinion, dans *24 heures* du 22 août, sur les mesures pénales proposées par les partis pour lutter contre les manifestations de violence de certains jeunes. Si elle juge nécessaire, au nom de la pédagogie, la rapidité du jugement et de la sanction et estime juste de soumettre la libération conditionnelle ou la période probatoire et la mise à l'épreuve à des exigences renforcées, elle s'oppose en revanche, pertinemment selon nous, à l'abaissement de 18 à 16 ans de l'application du droit pénal des adultes, et de 16 à 14 ans l'âge à partir duquel une peine privative de liberté de quatre ans pourrait être prononcée:

Le défaut principal de ces deux propositions tient au fait que les mineurs supporteront les conséquences d'une erreur de notre société. [...]

Nos sociétés contemporaines – c'est une mode généralisée en Europe – ont abaissé l'âge de la majorité de 20 (ou

21) ans à 18 ans sans se préoccuper le moins du monde de l'intérêt des jeunes. La démarche était déjà illogique à une époque où la durée des études et l'espérance de vie s'allongent. Mais elle permet aux adultes – notamment aux parents – de se dégager plus rapidement de leur responsabilité. Si l'on ajoute à cela les efforts scolaires de «conscientisation» des élèves, c'est-à-dire de développement de l'anxiété environnementale, de la culpabilisation Nord-Sud, du dénigrement du passé proche et de la coupure d'avec la famille, [...] on se rend compte que tout est mis en œuvre pour voler leur enfance aux jeunes.

Qu'on y ajoute une aggravation de la responsabilité pénale, par une assimilation aux adultes dès 16 ans, voire 14, et on accentuera la tendance à la destruction de l'enfance. Est-ce réellement une manière de lutter contre la violence?

Ph. R.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

La vie leur apprendra...

La vie leur apprendra... Voilà les paroles de ceux que le laisser-aller de certains adolescents agace et effraie. On entend cette phrase revancharde dans la bouche de parents ou d'éducateurs puissants à modifier le comportement des enfants dont ils ont la charge. Une variante plus comminatoire, un peu obsoleète, disait: «Il leur faudrait une bonne guerre!»

Tout être humain, pour être digne de ce nom, doit assimiler certains comportements, emmagasiner des connaissances, suivre des règles. Il arrive que ni l'enseignement, ni l'exemple, voire les coups, ne les fassent acquiescer, ce qui désespère les éducateurs.

Afin de remplacer l'éducation défaillante, on recourt à une puissance que notre époque agnostique appelle, pour simplifier, la «vie». Ce que les mots n'ont pas inculqué, le réel se chargera bien de l'enseigner tôt ou tard. L'expérience tiendra lieu d'apprentissage. Cet espoir repose sur une conception particulière du réel: dur, opaque, résistant, impérieux. Il l'est à tel point que, confronté à lui, on ne peut que réviser ses jugements et ses attitudes. Il se rappelle régulièrement à notre bon souvenir. Cela arrive en effet. Tel élève paresseux se met à travailler parce qu'un accident ou le divorce de ses parents l'a

choqué. Tel autre, enfant d'immigrant, se bat comme un diable.

L'éducateur attribue au réel une vertu morale. Il compte sur une justice immanente. Il se dit que la «vie» ou que la «nature» ne laissera pas s'installer durablement un déséquilibre préjudiciable à l'individu. Une réaction interviendra, un retour à la raison s'opérera. La personne rencontrera sur sa route un obstacle si grand qu'il se rendra compte que ses maîtres avaient raison... A un écolier récalcitrant on explique que son patron d'apprentissage le dressera, que le gymnase est bien plus difficile que le collège, qu'au service militaire on ne trouvera plus d'excuses à sa désobéissance, que le mariage et la paternité lui donneront le sens des responsabilités, etc.

Le mécanisme semble bien huilé, mais un grain de sable vient l'enrayer. Le réel ne se conforme pas au désir du moraliste. A beaucoup de gens la vie n'apprend rien, parce qu'elle est comme un «long fleuve tranquille». L'homme oublie vite. Ce qu'une guerre enseigne à une génération, la suivante ne le sait déjà plus. Contourner les épreuves et mener une existence sans accrocs est possible. Telle personne qui mérite un bon coup de pied au derrière ne le reçoit jamais.

Faut-il déplorer que le réel soit indifférent? S'attrister du fait que certains vi-

vent dans l'insouciance signifierait plutôt le ressentiment. Au fond, on devrait se réjouir pour eux. Une immense épreuve peut non seulement ne rien nous apprendre, mais nous détruire à retardement. Primo Levi a survécu à Auschwitz; puis le souvenir de l'horreur a eu raison de lui. Il n'y a pas lieu de rechercher la douleur et la souffrance. Si l'on peut vivre sans souffrir, qui s'en plaindrait?

Seulement, un autre grain de sable perturbe cette belle sérénité. Les insouciants et les chanceux, ceux que le sort épargne, sont-ils vraiment heureux? N'ont-ils pas perdu des occasions de se dépasser et d'éprouver la joie profonde qu'on ressent à franchir un obstacle? Peut-être s'ennuient-ils sans s'en apercevoir? De même qu'un échec peut tuer, l'absence d'échec endort.

On balance donc entre deux inconvénients, la souffrance et l'ennui...

Notre société, elle, a cessé de balancer, elle a choisi l'optimisme. La volonté d'améliorer l'existence sape les espoirs de ceux qui confient à la dureté du réel le soin d'assagir les enfants. Le progrès consiste à faire en sorte que la plupart des épreuves connues, y compris la mort, soient épargnées au genre humain. Il faut absolument empêcher l'échec de montrer son visage. Dans l'aire occidentale, cet objectif est généralement at-

teint. Nul n'est plus tourmenté par les besoins fondamentaux, manger, boire, dormir au chaud. Les naissances, les divorces, les deuils, les accidents et les maladies, dont certaines techniques nous préservent des aspects douloureux, pourraient se transformer en événements insignifiants¹. Depuis des décennies, l'école, qui s'adapte au projet technique, vise à empêcher que les difficultés d'apprentissage ne tirent à conséquence, en supprimant notes et examens.

Surgit alors l'angoisse du vide. Achille pouvait encore choisir une vie courte et glorieuse. Nos contemporains oscillent entre la dépression et le bonheur tranquille. En revanche, le tragique de l'existence, son caractère fragile et néanmoins joyeux, se refuse à eux. On ne veut plus accepter les aléas, laisser les choses se produire comme elles viennent, avec leur succession imprévisible de peines et de joies. La volonté de tout maîtriser est plus forte. Or la joie de vivre naît de la conscience que le réel est cruel. L'allégresse est indissolublement liée au tragique. Si l'on refuse l'un, on perd l'autre.

JACQUES PERRIN

¹ Ce qui explique la vogue des sports extrêmes et de l'aventure à la Mike Horn. La volonté rétablit les situations propres au dépassement de soi que le progrès a aplanies.

Affiches UDC: un amalgame dangereux

Le scandale autour des affiches UDC sur lesquelles trois moutons blancs expulsent le «mouton noir» de la bande montre une fois de plus, si c'était nécessaire, que les gens de gauche n'ont aucun humour. Evidemment, à force de se prendre au sérieux, ils finissent par sombrer dans le ridicule. Derrière l'expression française bien connue, l'UDC a-t-il voulu faire un amalgame (horreur!) entre étrangers visibles et criminels? Et alors? Quand bien même cela serait, il est indéniable que les étrangers en Suisse commettent proportionnellement plus de délits que les autochtones.

Malgré ce qu'il peut avoir d'amusant sur une affiche faite pour piquer au vif les bien-pensants antiracistes, cet amalgame nous déplaît. Trop de personnes soucieuses du bien national croient qu'il faut limiter l'immigration au motif que

de nombreux étrangers ont tendance à mal s'intégrer, voire à mal se comporter. Tant qu'ils respectent les règles du pays et s'intègrent à la société, dit-on, les immigrants sont les bienvenus.

Ce discours part d'une intention louable, mais il est destructeur car il cache le vrai problème. Le défi que pose l'immigration ne concerne pas en premier lieu l'ordre public. La grande majorité des étrangers – les gauchistes ont raison sur ce point – respectent la loi et s'intègrent peu à peu, certes à un degré inégal. N'est-il pas vrai, comme le reprochent les bien-pensants de gauche, que le rejet des étrangers criminels exprime une crainte face à l'immigration en général?

Cette crainte aurait sans doute quelque fondement. Imaginons, par l'absurde, que tous les immigrants se

comportent bien – qu'ils se comportent même mieux que les gens du pays: doit-on pour autant en accueillir une quantité illimitée? Non, évidemment! Car c'est la communauté nationale qui est en jeu. Elle ne peut pas digérer d'un coup une masse trop importante de nouveaux arrivants, quelle que soit leur qualité, sous peine de perdre son identité ou de se dissoudre en petites communautés antagonistes, comme c'est la tendance aujourd'hui.

Combinée à la faiblesse démographique des autochtones, une forte immigration – même excellente – met en danger la culture, les mœurs, la petite civilisation qui forment l'identité nationale et à laquelle est attachée toute personne qui aime son pays. Que ces étrangers soient des «frères humains» irréprochables ne change rien au fait

que, à force d'enrichir le pays d'accueil de leurs différences, ils l'appauvrissent de sa spécificité. A partir d'une certaine masse, cela est inévitable. Les problèmes d'ordre public apparaîtraient moins graves si la population nationale était saine, autrement dit si elle connaissait une croissance démographique normale et pratiquait une vraie culture commune propre à unir tous ses membres.

Que l'on cesse donc de se concentrer sur le comportement individuel des étrangers et que l'on aborde la vraie question. Combien d'immigrants peut-on accueillir sans mettre en péril la communauté nationale, et quels étrangers seraient les plus aptes, par la proximité de leurs mœurs, de leur langue ou de leur religion, à s'assimiler?

NICOLAS DE ARAUJO

Revue de presse (suite)

Insensé

En réaction à un article intitulé «Drogue: l'abstinence peut être dangereuse», un lecteur exprime sa saine indignation dans *Le Matin* du 24 août:

On se serait attendu à ce que des experts en matière de toxicomanie qualifient de «dangereuse» la consommation de drogue. Or voilà que, bien au contraire, la Société suisse de médecine de l'addiction fait savoir que c'est «l'abstinence (de drogue) qui peut être une option dangereuse». Incroyable perversion du bon sens, sans même parler de l'éthique médicale. Mais en revanche bien dans la ligne suivie par nos autorités, qui se réclament en ce domaine d'une prétendue politique «des quatre piliers» (à savoir, prévention, aide à la survie, thérapie et lutte contre les trafiquants), tout en limitant leur réelle intervention à la seule distribution de narcotiques légaux. Qui se préoccupe des dégâts humains et matériels qu'occasionne cette idéologie à l'ensemble de notre société?

Ph. R.

Le charivari qui a caractérisé la célébration du 1^{er} août a été l'occasion d'une curieuse évolution, dans une partie des discours et des médias, du sens traditionnel des mots. Il devient courant d'opposer *patriotisme* et *nationalisme*, ne serait-ce que pour répondre à une offensive pseudo-blochérienne qui donne du souci aux stratèges braqués sur l'échéance de cet automne. Mais de quoi donc s'agit-il?

Le patriotisme, c'est d'abord un sentiment, qui unit tous les membres d'une communauté, au-dessus de toutes les différences d'opinion et d'intérêt. «Amour de la patrie, vertu du patriote», dit simplement le Larousse. Cette communion, nous l'avons fortement vécue en 39-45, loin de tout souci prioritaire de gauche ou de droite. Le nationalisme, lui, n'est pas un sentiment, mais une doctrine. Ouvrons notre dictionnaire: «Préférence déterminée pour ce qui est propre à la nation à laquelle on appartient.» Cette préférence n'implique ni hostilité (ne confondons pas avec impérialisme) ni fermeture ou repli (les frontières ne sont pas infran-

Sens et contresens

chissables). Une primauté de l'intérêt national bien compris se concilie parfaitement avec une politique d'ouverture, de concurrence pacifique.

La Confédération suisse est un bon exemple d'alliance motivée par un souci commun de défense, hors de toute velléité d'agression (au moins depuis Marignan...). Le pacte de 1291 est typiquement un acte de politique hautement nationale, marquée par une spécialité bien helvétique: le fédéralisme. Les confédérés de l'époque ont été, en termes d'aujourd'hui, des nationalistes de bonne souche! Il est donc absurde et ridicule de parler, à propos des événements de ces dernières semaines (nous citons *24 heures* du 3 août) de «scories nationalistes» et de la nécessité de débarrasser le patriotisme de sa «gangue nationaliste».

Le nationalisme n'est, en soi, ni pacifique ou guerrier, ni de gauche ou de droite. Il est adapté aux conditions d'existence et aux intérêts de chaque Etat, compte tenu de son histoire, de sa géographie, de son climat, de ses ressources naturelles. Qu'il y ait entre

Etats des conflits pouvant aller jusqu'à la guerre, c'est inévitable et imprévisible; ce sont des dérives dramatiques d'une politique maladroite, parfois aux allures de croisade. Mais encore une fois, une politique nationaliste n'est pas forcément une politique de fermeture. Pour prendre un exemple dans l'actualité, l'initiative lancée par l'UDC contre les étrangers délinquants (en des termes compliqués qui ne font pas honneur aux juristes de service) pêche par excès de rigueur, alors que les textes déjà en vigueur permettent de réprimer correctement – à condition de le vouloir – les abus dans notre politique d'accueil.

Bref, l'évolution du terme de nationalisme dans un sens proche de populisme (lequel n'est qu'un avatar de la traditionnelle démagogie) est déplorable. Le nationalisme vaudois dans le sens premier du terme, mâtiné de fédéralisme helvétique, reste la base de notre politique, donc de notre action à long terme.

PHILIBERT MURET

Vauban aujourd'hui (1633-1707)

Il est peu courant que l'œuvre d'un homme, quel qu'il ait été son génie, continue, trois cents ans après sa disparition, à susciter une aussi grande adhésion, voire une aussi grande admiration. Il y a dans la destinée de tout héritage une part de mystère et d'imprévisible. Même les plus célèbres d'entre eux peuvent connaître, comme ce fut le cas pour Bach, une sorte de purgatoire que l'on ne comprend pas. Rien de tel avec Vauban. Au contraire. Alors, comment expliquer un tel rayonnement? Les nombreuses manifestations, organisées dans tout l'Hexagone à l'occasion du tricentenaire de sa mort, donneront sans doute une réponse, en mettant en évidence les multiples facettes de cette personnalité extraordinaire, et en rappelant en même temps la qualité de son action et la valeur encore actuelle de son exemple.

Les circonstances historiques, à elles seules, ont permis à son œuvre construite de perdurer: la fortification bastionnée qu'il a édifiée n'est-elle pas restée valable dans ses principes plus de cent cinquante ans, jusqu'à l'apparition de l'artillerie rayée et de l'obus explosif, au milieu du XIX^e siècle? Ce qui est considérable et démontre la justesse de ses vues.

Quant à la beauté architecturale de ses réalisations, elle n'a pas peu contribué à les préserver de l'altération ou de la destruction. Des ensembles comme les citadelles de Besançon ou de Lille, les villes de Briançon ou de Neuf-Brisach, sans parler d'un haut-lieu comme son château de Bazoches, sont aujourd'hui les éléments d'un patrimoine irremplaçable. Ils attireront les foules cette année, et nombreux seront ceux qui les visiteront avec émotion et reconnaissance.

Toutefois, un examen attentif des événements d'une vie aussi remplie fait apparaître une autre dimension, pas moins impressionnante: Vauban n'est pas seulement un maître incontesté de l'art de fortifier, il est aussi une grande âme! Or une telle conjonction est suffi-

samment rare pour qu'elle mérite de s'y arrêter. Il y a d'abord l'«homme de cœur», aux deux sens de l'expression. Celui de l'homme au courage physique – l'homme à qui Louis XIV commande de ne point trop s'exposer et dont l'armure personnelle aux impacts de mousquets, conservée à Bazoches, est la preuve de l'engagement.

Comme il y a l'être de compassion, pour qui le souci des petites gens n'est pas un vain mot; il fait en effet partie de sa réflexion et du regard qu'il jette sur le royaume et ses habitants au cours de ses pérégrinations. Un être dont l'intérêt s'étend jusqu'aux détails les plus quotidiens, lorsqu'il ne juge pas indigne de son rang de dessiner la pelle et la brouette aptes à faciliter le travail de l'ouvrier, ou encore de prescrire une soupe au pain, qui lui soit une nourriture saine et consistante.

Cette même réflexion alimente une autre forme de courage, autrement plus risquée – celle du courage civique. Mesure-t-on de nos jours les dangers qu'il y avait à rédiger, en 1689, un *Mémoire pour le rappel des Huguenots*, adressé à Louvois, mais en réalité au Roi? Mémoire qui démontre pourquoi l'Edit de Nantes, dont la révocation, en 1685, est responsable de la désertion de milliers de soldats, d'officiers, d'artisans, de négociants ou de banquiers, doit être impérativement rétabli, sous peine d'affaiblir le pays.

Un mémoire qui aurait pu rester célèbre par cette seule affirmation, si osée pour l'époque: «Les rois sont bien maîtres des vies et des biens de leurs sujets, mais jamais de leurs opinions, parce que les sentiments intérieurs sont hors de leur puissance, et Dieu seul peut les diriger comme il lui plaît»... Vauban récidive en décembre 1706, soit trois mois avant sa fin. Il met à jour un Projet de Dîme royale, en gestation depuis plusieurs années, qui prévoit un impôt proportionnel sur tous les revenus, sans distinction de classes ou de confessions.

En fait, une rédaction qui ressemble furieusement à son testament dans le domaine de l'éthique et de la justice sociales, puisque, talonné par la maladie et par la mort, il le fait imprimer sans attendre l'autorisation royale. Nouvelle mesure audacieuse, qui demeure sans lendemain, ne serait-ce qu'à cause des privilèges qu'elle supprimerait...

De tels actes sont le fait d'un homme à l'indépendance d'esprit des plus marquées, qui n'a rien du courtisan, mais qui, en même temps, pénétré de l'esprit de service, fait preuve d'une rare fidélité. N'a-t-il pas écrit-il un jour: «J'ai beaucoup reçu de la nature, je dois beaucoup à la société, il ne me sera de repos tant que je pourrai servir l'Etat...»? Ce service, rappelons-le, va s'étendre des vingt-cinq ans de Vauban à sa mort, années pendant lesquelles il parcourt sans cesse le pays, dirige 48 sièges de places et élabore 411 projets pour 160 places fortes, des Pyrénées aux Alpes et des Flandres à la Méditerranée.

Deux traits manquent encore à ce portrait moral de Vauban. Deux traits qui touchent à son être intime et que l'on abordera avec le plus grand respect, n'en citant que deux exemples, simples mais lourds de signification. A propos du premier, le sens de la transcendance, ce fait: lors d'un voyage d'études à Briançon, le général Robert Nicolas attire notre attention sur la situation du chœur de l'église – adossé au rempart afin que les Saintes Espèces se trouvent aussi près que possible du combattant... Quant au second, son humilité, la modeste tombe où il repose, dans la petite église du village de Bazoches, en est le témoignage éloquent! Même si, au début du XIX^e siècle, Napoléon I^{er} juge plus convenable qu'un Maréchal de France ait sa place, au même titre qu'un Turanne, sous le dôme de l'Eglise St-Louis-des-Invalides.

Reste un dernier aspect. Sans aucun doute, la haute intelligence de Vauban, la perfection de son raisonnement appliqué aux domaines les plus divers de l'esprit humain, son aptitude à prévoir les développements ultérieurs de très

jeunes sciences à leurs débuts, en font un brillant héritier de Descartes et un précurseur du siècle des Lumières. Mais ici encore, l'homme nous surprend et dépasse le jugement trop rapide, car Vauban a la dimension d'un véritable créateur, au sens le plus élevé du terme – le simple visiteur, face à une réalisation aussi grandiose que le Front Royal de la citadelle de Besançon, le ressent fortement. Cela n'est donc pas un hasard si l'on a cité le nom de Léonard de Vinci à son propos. Or un grand et vrai créateur ne saurait être purement cartésien, son approche est beaucoup plus globale, plus féconde, mettant en jeu des éléments non rationnels de son être.

C'est peut-être là que réside une partie du mystère de Vauban. C'est peut-être là aussi ce qui fait son ascendant aujourd'hui encore, qui nous le rend si proche, si actuel, si humain dans sa grandeur.

JEAN-JACQUES RAPIN

PS: Signalons la parution d'un ouvrage d'une rare qualité, *Vauban, génie maritime*, texte et illustration de Arnaud d'Aunay, aux Editions Gallimard. Comme son titre l'indique, ce livre vient opportunément rappeler l'importance des réalisations maritimes, sous le règne de Louis XIV – de Toulon, à l'île de Ré, à Belle-Ile, à Brest, à Calais ou à Dunkerque. En mettant en évidence la relation étroite de leur conception avec la fortification terrestre, Arnaud d'Aunay démontre ainsi la puissante unité qui régit l'œuvre de Vauban. L'intention défensive est la même, car «soucieux de protéger le "pré carré" de son pays, formule sacrée inventée par lui, et de prévenir des descentes ravageuses, Vauban, le terrien du Morvan, s'ingénia inlassablement à borner ce territoire maritime – littoral et îles – d'obstacles irréductibles». L'auteur, descendant de Vauban, a su trouver l'équilibre le plus juste entre un texte substantiel et l'illustration de celui-ci, au point que l'un est l'admirable complément de l'autre, en une sorte d'alchimie, où la qualité de la plume rejoint celle de l'expression artistique.

Deux études sur l'édition romande

En 1958, un Lausannois d'origine suédoise réédite un ouvrage interdit en France, *La Question* d'Henri Alleg, militant du Parti communiste algérien, dénonçant les tortures infligées par l'armée française durant la guerre d'Algérie. Les Editions La Cité sont nées, et ledit Lausannois est Nils Andersson, qui publiera, de 1958 à 1967, trente-huit ouvrages, manifestant son militantisme communiste: livres sur la guerre d'Algérie et écrits prochinois, dont les premiers textes en français de Mao Tsé-Toung; mais Andersson montre aussi une attention réelle aux écrivains romands, puisqu'on trouve dans son catalogue des œuvres pour le théâtre d'Henri Debluë, Frank Jotterand, Bernard Liègme, Walter Weideli, etc.

L'étude très documentée, définitive, de Léonard Burnand, Damien Carron et Pierre Jeanneret, éclaire précisément le parcours de cet éditeur engagé et surtout le climat de débats fiévreux, de suspicion et de chasse aux sorcières qui dominait Lausanne et Genève il y a un demi-siècle. Le scandale provoqué par ces publications, la campagne de presse autour de la pièce de Weideli *Un banquier sans visage* à Genève (chapitre passionnant de trente pages), la création par Andersson du Centre Lénine à Lausanne attireront les foudres de la police fédérale: le Conseil fédéral, malgré une opposition acharnée des intellectuels romands (dont André Manuel dans ce journal), décidera d'expulser Nils Andersson et sa femme (Suisse) en 1967.

Les locaux des Editions La Cité, au Métropole, seront repris par V. Dimitrijevic: même activité, même attention aux écrivains romands, position politique diamétralement opposée à celle de son prédécesseur!

Si l'étude sur Andersson et ses éditions présente des analyses détaillées et une documentation très complète sur un sujet pointu, l'autre ouvrage que nous voulons mentionner est d'une tout autre nature: il s'agit d'une synthèse panoramique sur l'édition romande. Du Moyen-Age à nos jours, classés par thèmes (les passeurs, les voyageurs, les critiques, les savants, profils d'éditeurs, etc.), les chapitres dressent un bilan des richesses de la Suisse romande en matière de publications: ouvrage passionnant, d'une intelligence subtile et large, dû à la plume de Denis Bertholet, accompagné d'une riche illustration.

Merci à ce dernier et à François Valotton, qui anime la collection «Mémoire éditoriale» aux Editions d'en bas, d'éclairer ainsi de leurs travaux la vitalité culturelle de notre pays.

YVES GERHARD

Références: L. Burnand, D. Carron, P. Jeanneret, *Livre et militantisme, La Cité Editeur, 1958-1967*, Editions d'en bas, Lausanne, 2007 (Mémoire éditoriale, N° 5).

D. Bertholet, *Suisse romande, Terre du livre*, ASDEL / Association suisse des diffuseurs, éditeurs et libraires, Lausanne, 2006.

Le Coin du Ronchon

Dessine-moi un mouton qui mange des salades avant d'être dévoré par un ours

«La gauche vend des salades à Chauderon», titrait *24 heures* le 23 août dernier, montrant l'incontournable Monsieur Z. étalant toute sa culture maraîchère devant la «Maison du peuple». Gageons que les quelques jeux de mots faciles qui nous viennent immédiatement à l'esprit auront aussi traversé celui du journaliste dépêché sur place par le quotidien rouge. Mais chut!, dans la profession, on ne plaisante pas avec les politiciens de gauche! La grande presse se veut d'ailleurs apolitique; elle ne se permettrait jamais, ô grand jamais, d'attaquer systématiquement un même parti, chaque jour, chaque heure, sur chaque page de journal et sous n'importe quel prétexte, en caricaturant inlassablement son représentant le plus connu sous les traits d'un personnage dangereux, malfaisant et abominable.

Donc, pour ceux qui ne l'auraient pas encore remarqué, nous sommes à moins de deux mois des prochaines élections fédérales.

La gauche n'est évidemment pas seule à nous servir ses salades habituelles. Mais plus que les fruits et légumes, ce sont surtout les animaux qui tiennent les premiers rôles dans la campagne des partis. Il est surtout question

de moutons, que l'on nous dessine à profusion. Les partisans de l'«exclusion» proposent que les moutons blancs éjectent les moutons noirs qui ne respectent pas l'ordre de leur prairie. Quant aux partisans de l'«ouverture», ils proposent que les moutons noirs, une fois devenus majoritaires dans la prairie, éjectent les moutons blancs.

On ne s'appesantira pas ici sur ces allégories ovines dont la presse fait quotidiennement ses choux gras – encore plus indigestes que les «salades équitables» des populistes. De fait, on ne sait pas comment les urnes départageront les moutons blancs et les moutons noirs. On ne sait même pas s'il restera des moutons. Au rythme où ces derniers se font désormais boulotter par des prédateurs ne comprenant rien aux concepts végétariens de la gauche, il est en effet à craindre que la prairie à croix blanche ne soit bientôt plus peuplée que par des ours bruns – lesquels seront alors sommés, n'en doutons pas, d'accueillir à pattes ouvertes une immigration d'ours blancs chassés de la banquise par le réchauffement climatique.

Et c'est ainsi que le dioxyde de carbone pèse déjà sur la prochaine campagne électorale.

LE RONCHON